

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **jeudi 25 juin 2026**
L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin
À 09 heures 20

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 13

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Véronique JULLIEN, Monsieur Michel HEDON, Monsieur François GOMEZ, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Madame Sandrine SALEMME donne pouvoir à Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE donne pouvoir à Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Madame Soumicha DRAOUI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES donne pouvoir à Monsieur Charles BOUVIER

N°04_250626

**Objet : Appel à projet Mieux Manger Pour
Tous - DREETS**

Date de la convocation : 19/06/2026

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260625-250626_04-DE
Reçu le 26/06/2026
Signé par CN=Jean-Pierre SQUILLARI, s
erialNumber=285383IED714,g
ivenName=Jean-Pierre,SN=SQ
UILLARI,OU=0002 261300412,
2.5.4.97=#0C0F4E545246522D
323631333030343132,O=CENTR
E COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
E,C=FR
26/06/2026

Délibération n°04_250626 :**Objet : Appel à projet Mieux Manger Pour Tous - DREETS****Rapporteur :** Madame Hélène DI VITA-DANCHESI**EXPOSE :**

Le programme « Mieux Manger pour Tous » (MMPT), porté par le Fonds pour une aide alimentaire durable, a pour objectif de lutter contre la précarité alimentaire. Il vise à garantir aux personnes en situation de vulnérabilité un accès à une alimentation suffisante, diversifiée, durable et de qualité nutritionnelle.

Ce dispositif s'inscrit dans la continuité des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat et de la loi Egalim, autour de plusieurs objectifs :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative des denrées distribuées dans le cadre de l'aide alimentaire ;
- Soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité dans l'évolution de leurs pratiques alimentaires ;
- Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire ;
- Renforcer et faire évoluer les dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire.

En 2023, le CCAS a répondu à l'appel à projets du programme MMPT de la DREETS, sur la coopération entre acteurs et alliances locales de solidarité alimentaire pour favoriser l'accès des publics les plus modestes à une alimentation saine et durable. Le financement obtenu pour une durée de trois ans a permis de développer un partenariat avec l'AMAP de Beaudinard autour de la mise en place de paniers solidaires. Une demande de renouvellement de ce financement doit être déposée pour les années 2026 et 2027.

Parallèlement à cette action, le CCAS s'est engagé, aux côtés des partenaires de l'aide alimentaire du territoire, dans la réalisation du diagnostic sur la précarité alimentaire dans les Bouches-du-Rhône. Ce diagnostic territorial piloté par la DDETS a mis en évidence la nécessité de renforcer les coopérations entre les différents acteurs de l'aide alimentaire afin de mieux répondre aux besoins des publics en situation de précarité. Sur le territoire d'Aubagne, près de 8 000 personnes seraient moyennement ou fortement exposées à la précarité alimentaire. Dans le même temps, les associations et partenaires font face à une raréfaction des approvisionnements, à des difficultés logistiques pour les dons importants et à des dons parfois insuffisants sur le plan nutritionnel.

Dans ce contexte, le financement d'une mission de coordination de l'aide alimentaire constitue un levier essentiel pour améliorer l'efficacité et la cohérence des actions menées localement.

La coordination de l'aide alimentaire permettrait de :

- Renforcer la coopération entre les associations, institutions et partenaires du territoire,
- Structurer les échanges autour des besoins, des approvisionnements et des pratiques (Banque Alimentaire, Grandes et Moyennes Surfaces),
- Favoriser une meilleure mutualisation des ressources et des denrées,
- Développer des partenariats avec les producteurs locaux, commerces et acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- Améliorer la qualité nutritionnelle des produits distribués,
- Soutenir les actions de sensibilisation et d'accompagnement des publics vers une alimentation saine et durable,
- Optimiser l'organisation logistique des distributions alimentaires,
- Assurer une veille sur les dispositifs, appels à projets et financements mobilisables,
- Contribuer à l'évaluation des actions mises en œuvre et à l'identification des besoins émergents.

Accusé de réception en préfecture
 013-261300412-20260625-250626_04-DE
 Reçu le 26/06/2026
 Signé par CN=Jean-Pierre SQUILLARI,s
 erialNumber=285383IED714,g
 ivenName=Jean-Pierre,SN=SQ
 UILLARI,OU=0002 261300412,
 2.5.4.97=#0C0F4E545246522D
 323631333030343132,O=CENTR
 E COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
 E,C=FR
 26/06/2026

Cette coordination permettrait de construire une véritable stratégie territoriale de lutte contre la précarité alimentaire, en lien avec les orientations nationales du programme « Mieux Manger pour Tous », de la loi Egalim, et le Programme Alimentaire Territoriale de la Métropole.

Le soutien financier sollicité pour ces deux projets apparaît donc nécessaire pour garantir la pérennité des actions engagées, renforcer les dynamiques partenariales existantes et permettre une réponse plus adaptée, qualitative et durable aux besoins des habitants les plus fragiles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L123-5 ;

CONSIDÉRANT le diagnostic précarité alimentaire des Bouches-du-Rhône et la nécessité de créer une meilleure articulation entre les acteurs locaux, d'améliorer la qualité des denrées distribuées et de nouer de nouveaux partenariats,

CONSIDÉRANT la mission du CCAS dans la lutte contre la précarité alimentaire et son rôle dans l'animation de la Veille Sociale Locale ;

CONSIDÉRANT l'appel à projet de la DREETS visant à favoriser les alliances locales, les coopérations, le Mieux Manger pour Tous et à soutenir les actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER deux financements auprès de la DREETS dans le cadre du programme « Mieux Manger Pour Tous », l'un visant à poursuivre l'action « Paniers Solidaires » et le deuxième pour le financement d'une mission de coordination de l'aide alimentaire ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les dossiers de candidature à l'appel à projets ainsi que tous les documents afférents à cette demande ;

ARTICLE 3 : D'IMPUTER la recette liée à cette subvention au chapitre 74 du budget principal du CCAS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260625-250626_04-DE
Reçu le 26/06/2026
Signé par CN=Jean-Pierre SQUILLARI, s
erialNumber=285383IED714,g
ivenName=Jean-Pierre,SN=SQ
UILLARI,OU=0002 261300412,
2.5.4.97=#0C0F4E545246522D
323631333030343132,O=CENTR
E COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
E,C=FR
26/06/2026